

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-053**

L'an deux mille vingt six  
Le vingt-trois avril  
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 10 avril 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

**Présents :** M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, Mme Laëticia BRUNET, Mme Anabelle GOISQUE, Mme Aurélie CHATAIN, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Alexis VIDONNE, M. Christian SERVAGE.

**Absents excusés :** M. Jérôme LAMBERSEND (pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), Mme Mélanie GROS (pouvoir à Mme Laëticia BRUNET), M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX (pouvoir à M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), Mme Odile VIX (pouvoir à Mme Karen TAPPAZ).

**A été nommée secrétaire :** Hélène PLOUVIER

**Objet de la délibération : Modification délibération 2026-043 - Désignation d'un référent cimetières et églises**

M. le Maire expose,

**CONSIDERANT** que la commune est compétente en matière de gestion et d'entretien des cimetières communaux ;

**CONSIDERANT** que les édifices cultuels (églises) appartenant à la commune nécessitent un suivi régulier en matière d'entretien, de sécurité et de conservation du patrimoine ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de désigner un élu référent chargé du suivi de ces équipements communaux ;

**VU** la délibération n° 202-043 du 02 avril 2026 relative à la désignation des référents cimetières et églises de Petit Bornand et Entremont ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier le référent du cimetière et de l'église d'Entremont ;

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE DESIGNER** en qualité de référent cimetière et église de d'Entremont Mme Odile VIX à la place de M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD ;
- **DE CHARGER** ce référent :
  - Du suivi de l'entretien et de la gestion du cimetière communal ;
  - Du suivi des travaux et de l'entretien de l'églises communale ;
  - D'assurer le lien avec les services municipaux et les intervenants extérieurs ;
  - De rendre compte au Conseil municipal.

**Délibération votée à l'unanimité.**

Le Maire,  
Mickaël MAISTRE.

La secrétaire de séance,  
Hélène PLOUVIER.

